
Concours de collecte de piles inter-écoles : une collecte qui a du poids !

Smictom Plaine Dijonnaise

Maison de l'Intercommunalité

Impasse Arago, Bp 5

21110 Genlis

[Voir le site internet](#)

Simon Deleyrolle

Auteur :

prevention@smictom-plainedijonnaise.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

En partenariat avec Corepile, et dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise décide d'initier une action dédiée aux écoles, considérant que les enfants sont les principaux consommateurs de piles.

En Avril 2013, est organisé un concours inter écoles de collecte de piles, destiné à toutes les écoles élémentaires du territoire du SMICTOM.

Pendant un mois et demi, des boîtes de collecte sont installées dans les écoles participantes, un kit pédagogique est distribué aux enseignants et une pesée est évaluée à la fin de l'opération afin de récompenser les vainqueurs. Toutes les écoles participantes ont reçu une subvention leur permettant de financer un projet pédagogique en lien avec le développement durable.

L'objectif principal de cette action est de montrer l'importance de la réduction des quantités collectées par la promotion des piles rechargeables comme solution alternative.

Les écoles continuent à ce jour et pour la plupart à collecter des piles ramenées par les enfants. Deux animatrices réalisent des animations dans les écoles sur le tri et la prévention.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Il s'agit de sensibiliser les enfants :

- à la dangerosité des piles jetables,
- à l'importance de la réduction des quantités de piles collectées de par l'utilisation de solutions alternatives.
- à l'impact du tri et du recyclage des piles usagées.

Le but de cette opération est d'amener les enfants à réfléchir sur l'utilisation des piles afin de les économiser et de privilégier plutôt les accumulateurs rechargeables.

Relancer la collecte des piles à travers la mobilisation des écoliers permet aussi d'améliorer les chiffres de collecte sur le territoire du SMICTOM et de créer de nouveaux points de collecte.

Résultats quantitatifs

- **6** écoles participantes, **34** classes, **806** élèves, **6,8** tonnes de piles soit **8.4** kg par enfant.

- Par rapport aux tonnages collectés en 2012 en déchèteries : les enfants ont collecté en 1 mois et demi, environ 3 fois la quantité de piles collectées (tonnage 2012 : 2.7 tonnes collectées sur toutes les déchèteries).

Résultats qualitatifs

Une réelle implication des enfants sur l'opération et des résultats obtenus au-delà de ce qui avait été espéré.

Réflexion : les tonnages collectés en déchèteries sont-ils en adéquation avec la quantité de piles usagées que possède chaque foyer chez lui ? Le phénomène de stockage des piles usagées à domicile est connu. Mais il pourrait être encore sous-estimé.

De plus, un examen attentif des produits collectés a révélé **un transfert de piles** depuis des points de collecte d'enseignes commerciales du territoire ou depuis des départements limitrophes, signe de la mise à contribution du milieu familial. Le biais du détournement d'un point de collecte « grandes surfaces commerciales » vers les points de collecte du concours est peut être lié à l'annonce initiale de 4 lots de récompense, ce qui a incité à une forme de compétition entre les écoles.

MISE EN OEUVRE

Planning

- Février : définition du concours, des lots, et demande des boîtes à piles à Corepile.
- Mars : envoi d'un courrier à tous les établissements scolaires pour informer du concours. Inscription des écoles.
- 6 mars : date limite d'inscription des écoles.
- Mi-mars : envoi du règlement du concours aux écoles.
- Fin Mars: mise à disposition du matériel de collecte dans les écoles (borne de collecte, boîtes de collecte individuelle pour chaque enfant, flyers, affiches ...) fourni par Corepile.
- 2 Avril au 17 Mai : période de collecte des piles usagées effectuée par les élèves.
- Juin: transfert des piles au SMICTOM et pesées finales effectuées par Corepile.
- Début juillet : transmission des résultats du concours aux écoles gagnantes (2 catégories : poids total récupéré et poids par élève).
- 18 et 21 Novembre : point presse dans les écoles et remise des lots.
- Octobre 2013 à Juin 2014 : réalisation des projets pédagogiques dans les écoles en lien avec le développement durable.

Moyens humains

L'animatrice du programme local de prévention : 45.15 h.

1 agent de collecte du SMICTOM (jour de collecte des piles dans les écoles) : 9 h

Temps passé par le service SMICTOM (livraison matériel) : 21 h

3 élus mobilisés sur 2 demi-journées pour la remise des prix.

Moyens financiers

Coût des lots : 2250 € sous forme d'une subvention pour financer un projet pédagogique en relation avec le développement durable à réaliser avant la fin de l'année scolaire 2014.

La subvention attribuée est proportionnelle aux quantités collectées par enfant :

1er prix : 450 €, 2ème prix : 450 €, 3ème prix : 400 €, 4ème prix : 350 €, 5ème prix : 300 €, 6ème prix : 300 €.

Projets pédagogiques réalisés: visites du centre de tri et de l'usine d'incinération de Dijon, classe verte dans le PNR MORVAN, sortie scolaire en lien avec le développement durable, intervention du CPIE pour animations sur les énergies renouvelables et le tri des déchets, fabrication de papier recyclé, rédaction d'une charte Environnement Propreté « Notre Ecole Propre ».

Moyens techniques

Le matériel nécessaire a été remis par nos soins aux écoles participantes et fourni par Corepile : borne de collecte de piles, boîtes de collecte individuelle pour chaque enfant, flyers, affiches. Véhicules pour transporter le matériel et les lots dans les écoles.

Partenaires mobilisés

Les directeurs et enseignants des 6 écoles : relais de terrain.

Les mairies : relance de l'information autour de l'opération auprès des écoles et présence lors de la remise des lots.

Eco-organisme Corepile : fourniture gratuite du matériel et pesées finales.

Employés du SMICTOM : co-construction de l'opération.

Journal local Le Bien Public : promotion de l'animation dans la presse

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Ce concours peut être reconduit chaque année sur cette même thématique ou sur d'autres.

Difficultés rencontrées

Premier concours de ce type organisé sur le territoire du SMICTOM, en lien avec la prévention des déchets et proposé aux écoles.

Des lots sont offerts à toutes les écoles participantes.

Recommandations éventuelles

Proposer des lots au 3 premières écoles gagnantes.

Réfléchir aux modalités de transport des piles (sans transfert au Syndicat de collecte) : la collecte des piles effectuée directement par Corepile auprès des écoles peut s'avérer pertinente pour économiser un temps de manutention entre l'école et la déchetterie, d'autant que Corepile dispose de camions équipés d'outils de manutention.

Impliquer les collectivités pour un soutien logistique aux écoles.

Spécifier dans le règlement du concours que l'objectif est d'améliorer la collecte en créant de nouveaux points d'apports, pas de détourner les piles d'un point (enseignes commerciales) à un autre (écoles). Il faut donc prévoir pour les enseignants et les organisateurs la possibilité d'exclure tout ou partie du volume collecté en cas de constatation d'un tel détournement.

Le lot financier annoncé comme une participation à un projet en lien avec l'environnement peut s'avérer pertinent pour souscrire une prochaine action avec l'école sur une autre thématique « déchets », et donc nouer un partenariat durable entre l'école et le syndicat.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CENTRE DE TRI | JEUNESSE | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté